ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Absents

Question écrite n° 59000

Texte de la question

M Jean Briane appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux relations avec le Parlement sur la proposition de loi no 198 relative a la recherche des personnes disparues adoptee a l'unanimite par le Senat le 11 decembre 1991. Il lui demande si le Gouvernement envisage de faire inscrire a l'ordre du jour de l'Assemblee nationale cette proposition de loi, dans le cadre de l'ordre du jour prioritaire de la session parlementaire actuelle.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge M le secretaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, sur la proposition de loi no 198 relative a la recherche des personnes disparues, adoptee a l'unanimite en premiere lecture au Senat le 11 decembre 1991. Au cours de la discussion le Gouvernement s'est declare tout a fait favorable a cette proposition de loi et, soucieux de la revalorisation du role du Parlement, il ne s'opposera pas a une demande d'inscription de ce texte a l'ordre du jour complementaire de l'Assemblee nationale.

Données clés

Auteur : M. Briane Jean
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59000
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2725